

Commune de CHAMPILLON  
-----  
Séance du 30 septembre 2024

Afférents au CM : 14

L'an deux mille vingt-quatre, le trente septembre, à dix-neuf heures, les membres du Conseil municipal de la commune de Champillon se sont réunis, dans la salle du Conseil municipal de la Mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et 2121-12 du Code général des collectivités territoriales, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc BEGUIN, Maire.

Exercice : 14

Présents : 11 Convocation du 25 septembre 2024

Présents : M. BEGUIN Jean-Marc (Maire) ; M. CREPIN Jean-Paul (1er Adjoint) ; Mme PETIT Séverine (2<sup>ème</sup> Adjointe) ; Mme ADAM Marie-Madeleine (3<sup>ème</sup> Adjointe) ; Mme NEUBARTH Kirsten (4<sup>ème</sup> Adjointe) ; Mme BEGUIN Sandrine ; Mme DIDON Mylène ; Mme JOSSEAUX Sophie ; M. LEPICIER David ; M. MANNIELLO Olivier ; Mme MARQUES DE OLIVEIRA Léa.

Absents non représentés : Mme DEON Marianne (excusée) ; M. GUILLEPAIN James (non-excuse) ; M. PHILIPPONNAT Charles (excusé).

Absent représenté : Néant.

Secrétaire de séance : Mme MARQUES DE OLIVEIRA Léa.

DELIBERATION 2024-39 : SUBVENTION POUR L'ANNIVERSAIRE DES 10 ANS DE LA MISSION UNESCO

- Vu Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Considérant la demande de subvention de la Mission Coteaux, Maisons et Caves de Champagne ;

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que l'année 2025 marquera l'anniversaire des 10 ans de notre inscription au Patrimoine mondial, une occasion importante pour réaffirmer notre fierté d'avoir un territoire reconnu qui fait sens pour l'humanité.

La Mission Coteaux, Maisons et Caves de Champagne a déjà identifié la date du 4 juillet 2025 pour réaffirmer notre engagement à travers la signature du nouveau plan de gestion qui sera présenté à l'UNESCO, mais aussi organiser un moment festif à Champillon à destination de tous les Champenois.

Conformément à la décision du Conseil d'administration, la Mission CMCC sollicite la mairie de Champillon pour participer au budget des 10 ans de l'inscription. A ce titre et de manière exceptionnelle, la Mission CMCC demande une subvention de 1 000€ pour l'année 2025.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette subvention de 1000€ à la Mission Coteaux, Maisons et Caves de Champagne pour l'année 2025.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an susdits.



Le Maire,  
Jean-Marc BEGUIN